

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 MAI 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 18 mai à 20h30, le Conseil Municipal d'ENNERY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la suite de la convocation dressée par Madame le Maire, le 12 mai 2021 et affichée le 12 mai 2021

**MEMBRES PRÉSENTS** : Mme Hélène BAIETTI, M. Emmanuel CARERI, M. Damien DAL MAGRO, Mme Mireille DARTHUIS, M. Pierre GUYON, M. Denis KOULMANN, M. Dominique LAURENT, M. Armand LEJEUNE, M. Daniel MALNORY, Mme Ghislaine MELON, M. Bernard PREVOT, Mme Jocelyne RATEL, Mme Christelle TANNOUCHE BENNANI, Mme Antonia RIZZA, Mme Christine THILL, M. Jean VIGNOLI, M. Albert WALLECK

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme Colette NEGRI à M. Daniel MALNORY

Mme Amina DELEPORTE à Mme Antonia RIZZA

**Secrétaire de Séance** : M. Damien DAL MAGRO

**Assistait également à la séance** : Mme Stéphanie WINKEL HEINTZ

**ORDRE DU JOUR :**

- Création d'un marché hebdomadaire communal
- Acquisition Maison de Services – 3 rue Pablo Picasso : Passation d'un emprunt
- Bibliothèque municipale : Charte de coopération des bénévoles
- Cessions d'actifs : reprise ancien tracteur
- Modification du tableau des effectifs du personnel
- Compte rendu des décisions budgétaires et par délégation de pouvoir
- Divers

**Les élus approuvent le compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal**

### **2021-38          CREATION D'UN MARCHÉ HEBDOMADAIRE COMMUNAL**

Vu la loi des 2 et 17 mars 1791 relative à la liberté du commerce et de l'industrie,  
Vu l'article L 2224-18 du code général des collectivités territoriales,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal la mise en place d'un marché communal  
Aux fins d'informer les organisations professionnelles intéressées, un courrier en date du 29  
avril a été transmis à la DIRECCTE à Metz,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de créer un marché communal hebdomadaire, place Robert Schuman, les dimanches, de 8h à 13h,
- charge Madame le Maire d'établir le règlement intérieur par arrêté municipal,
- fixe le droit de place et stationnement à 1 € le mètre linéaire de surface de vente,
- du fait des impacts économiques de la crise sanitaire et pour le soutien au commerce, décide, pour l'année 2021, de l'exonération des droits de place,
- charge Mme le Maire de prendre toutes mesures utiles pour la mise en place du marché communal.

### **2021-39          ACQUISITION MAISON DE SERVICES – 3 RUE PABLO PICASSO : PASSATION D'UN EMPRUNT**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n° 2021-13, la commune d'Ennery s'est portée acquéreur auprès de la Communauté de Commune Rives de Moselle de la Maison de Services – 3 rue Pablo Picasso. La commune prend en charge les frais annexes à cette acquisition. Pour son financement, Madame le Maire propose de recourir à l'emprunt.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide la passation d'un emprunt destiné à financer l'acquisition de la Maison de Services – 3 rue Pablo Picasso,
- Valide le contrat de prêt du Crédit Agricole de Lorraine selon la catégorie ci-dessous
  - Montant : 990 000 €
  - Durée : 156 mois
  - Taux fixe : 0.50%
  - Frais de dossier : 990 €
  - Échéance trimestrielle : 19 675.81 €
- Confère toutes délégations utiles à Madame le Maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

### **2021-40          BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : CHARTE DE COOPERATION DES BENEVOLES**

Il est rappelé au Conseil municipal que la Bibliothèque est un service municipal de lecture publique chargé d'assurer l'accès de tous à la culture et aux loisirs et de contribuer à l'information et à la formation de tous les citoyens.

L'équipe de la bibliothèque peut être composée de bénévoles, au service des usagers pour les aider à utiliser au mieux les ressources de la bibliothèque. L'équipe bénévole apportera son soutien, en fonction de ses compétences, sur les missions de la bibliothèque.

Afin d'encadrer la collaboration des bibliothécaires bénévoles, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver un projet de charte entre la Commune et chaque bibliothécaire bénévole dont les engagements respectifs sont exposés au sein de la Charte, annexée à la présente.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide la Charte de coopération des bénévoles de la Bibliothèque municipale Robert Vécrin, jointe en annexe de la présente délibération
- Charge le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

#### **2021-41      CESSIONS D'ACTIFS : REPRISE ANCIEN TRACTEUR**

Dans le cadre de l'achat d'un nouveau tracteur KUBOTA, le fournisseur propose la reprise du tracteur Ransomes d'occasion pour un montant de 7 000 €.

Considérant que Madame le Maire dispose d'une délégation de compétences consenties par le Conseil Municipal au titre des cessions d'actifs dans la limite de 4 600€, le Conseil Municipal doit se prononcer.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise la reprise du tracteur Ransomes d'occasion pour un montant de 7 000 € au titre des cessions d'actifs
- autorise Madame le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente

#### **2021-42      MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

- FERMETURE DU POSTE D'ASVP

Madame le Maire rappelle que par délibération n°2019-58, en date du 14 octobre 2019, le Conseil municipal a décidé l'ouverture d'un poste d'agent de surveillance de la voie publique en référence au grade d'adjoint technique.

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 9 avril 2021 sur la suppression du poste, Compte tenu de l'évolution du service de la police municipale, ce poste ne correspondant plus au besoin de la collectivité, il convient désormais à l'assemblée délibérante de se prononcer sur la fermeture dudit poste.

- FERMETURE DU POSTE D'ASEM PRINCIPAL 2<sup>E</sup> CLASSE SUITE A AVANCEMENT DE GRADE

Madame le Maire rappelle que par délibération n°2021-29, en date du 15 mars 2021, le Conseil municipal a décidé l'ouverture d'un poste d'ASEM principal de 1<sup>e</sup> classe pour permettre à l'agent concerné de bénéficier d'un avancement de grade.

Il convient désormais à l'assemblée délibérante de se prononcer sur la fermeture du poste d'ASEM principal de 2<sup>e</sup> classe.

- AVANCEMENTS DE GRADE – OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 1<sup>E</sup> CLASSE

Considérant que l'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>e</sup> classe remplit les conditions statutaires pour bénéficier d'un avancement de grade au 01/07/2021,

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante l'ouverture d'un poste permanent d'adjoint du patrimoine principal de 1<sup>e</sup> classe à temps complet avec effet au 01/07/2021.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en séance du 15 mars 2021 ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'adopter les trois propositions ci-dessus et de modifier le tableau des emplois, comme suit, et charge Mme le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente

GRADES OU EMPLOIS	CAT.	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (*)		
		Emplois permanents Temps complet	Emplois permanents Temps non complet	Total	Agents titulaires	Agents non titulaires	Total
FILIERE ADMINISTRATIVE		5	0	5	5	0	5
Attaché principal	A	1		1	1		1
Rédacteur principal 1e classe	B	2		2	2		2
Adjoint administratif principal 1e classe	C3	2		2	2		2
FILIERE TECHNIQUE		8	2	10	10	0	9,88
Adjoint technique principal 1ère classe	C3	1		1	1		1
Adjoint technique principal 2e classe	C2	1	1	2	2		1,95
Agent de maîtrise principal		2		2	2		2
Agent de maîtrise		1		1	1		1
Adjoint technique	C1	3	1	4	4		3,93
Adjoint technique ASVP 18/05/21	C2	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE 07/03/16		0	3	3	3	0	2,57
ASEM principal 1e classe 01/04/2021	C3		3	3	3		2,57
ASEM principal 2e classe 18/05/21	C2		0	0	0		0
FILIERE CULTURELLE		1	0	1	0	0	0
Adjoint du patrimoine principal 1e classe 18/05/21	C2	1	0	1	0	0	0
Adjoint du patrimoine principal 2e classe	C2	1	0	1	1	0	1
FILIERE POLICE		2	0	2	1	0	1
Brigadier-chef principal		2		2	1	0	1
EMPLOIS NON CITES 6/9/16		0	2	1	0	1	0,5
dcm 31/08/2020 (Apprentie)		0	1	1	0	1	1
dcm 12/06/2017 contractuels accroismt temp activité (12 mois maxi) sur une durée de 18 mois)	C1	0	1	1		1	0,5

(\*) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = effectifs physiques x quotités de temps de travail x période d'activité dans l'année

➤ **COMPTE RENDU DES DECISIONS BUDGETAIRES ET PAR DELEGATION DE POUVOIR**

➤ **2021-22**

Signature du contrat de maintenance et d'hébergement d'un catalogue en ligne MICROBIB pour un montant HT de 88 €. Il prend effet au 12/05/2021 renouvelable par reconduction tacite pour une durée d'un an sans que sa durée globale puisse excéder 3 ans.

➤ **2021-21**

Signature avec VERITAS de l'avenant au contrat de vérification électrique de la Salle Omnisports et Salle Mandelli intégrant la vérification annuelle de l'alarme. La durée de l'avenant est identique au contrat initial soit jusqu'au 31/12/2022. Le montant du contrat est de 96 € HT.

➤ **2021-22**

Signature du marché avec l'entreprise TERA PAYSAGES pour engazonnement et plantations aux abords du PUMPTRACK. Le montant de la commande s'élève à 12 101.05 € HT

➤ **2021-23**

Signature des marchés avec l'entreprise KGMAT pour l'acquisition de 10 bancs et 50 barrières. Le montant des commandes s'élève à 11 950.00 € HT

• **DROIT DE PREEMPTION PAR DELEGATION DE POUVOIR**

En application de l'art L 2122-22 15° du CGCT,

Par délibération n°2020-08, le Conseil Municipal a délégué à Mme le Maire les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le Droit de Préemption de la commune n'a pas été exercé lors de l'instruction des Déclarations d'Intention d'Aliéner.

• **DIVERS**

• Incivilités :

Suite aux témoignages recueillis à propos d'incivilités quant au stationnement rue Majorelle, le Conseil Municipal déplore ce comportement d'habitants monopolisant des places de parking sur le domaine public. Mme le Maire informe l'Assemblée Délibérante que le nécessaire sera fait afin d'y remédier.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Madame le Maire déclare la session close à 21h30

Le Maire,  
Ghislaine MELON